# **APPEL A PROJETS « CREATION » 2025**

# Appel à Projets Soutien à la création des compagnies, équipes artistiques et artistes vauclusiens

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil départemental de Vaucluse a adopté un « Schéma Départemental Patrimoine et Culture 2019-2025 » assorti d'un dispositif en faveur de la culture qui délimite le cadre de ses interventions. Le volet 1 du dispositif, « Soutien aux acteurs culturels » précise les modalités d'accompagnement.

Le Département apporte son soutien aux compagnies, ensembles et collectifs artistiques ainsi qu'aux lieux de diffusion en proposant une aide adaptée aux différentes phases de leurs projets de création et de diffusion des œuvres.

# **OBJECTIF**

Soutenir les projets de création des œuvres portés par des compagnies, collectifs et artistes vauclusiens de spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts de la rue, marionnette, etc.)

#### **BENEFICIAIRES**

Compagnies, ensembles et collectifs artistiques (spectacle vivant) de statut associatif :

- o dont le siège social se trouve en Vaucluse,
- o dont plus de la moitié des artistes impliqués dans le projet de création habitent en Vaucluse (sur justificatif),
- o qui justifie au minimum d'une année d'existence

#### MODALITES DE SOUTIEN

Cet appel à projets concerne les créations en spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts de la rue, marionnette) et les projets pluridisciplinaire ou hybrides (pouvant intégrer des artistes plasticiens, photographes, dessinateurs, etc).

Pour être éligibles, les projets de création proposés doivent :

- se faire en Vaucluse (1ère représentation publique sur le territoire vauclusien),
- intégrer un temps de résidence dans une structure partenaire. Ce temps de résidence doit se tenir dans les 2 années suivant le vote de la subvention (date de la commission).
- ne pas avoir été retenus dans le cadre de cet appel à projets l'année N-1.

L'équipe artistique et le lieu d'accueil s'engagent à participer aux temps de rencontres animés par Département pour favoriser les échanges, les mutualisations et la création d'une dynamique sur le Vaucluse.

<u>Important</u>: le courrier de demande doit <u>impérativement</u> être co-signé avec la structure d'accueil en résidence. Un contact doit donc préalablement être pris avec une structure <u>vauclusienne</u> afin de définir le cadre de la résidence (la structure s'engage par ailleurs à remplir la partie du formulaire la concernant).

Le Service « Soutien aux acteurs culturels, au patrimoine et au cinéma » se tient à disposition des artistes pour un appui technique dans la construction de leur projet de résidence, notamment pour une éventuelle mise en lien avec une structure d'accueil.

#### MONTANTS DE AIDES

L'aide à la création prend la forme d'une subvention.

Le montant attribué couvre 2 années de travail sur la création et peut ne pas être intégralement fléché sur la résidence (possibilité d'inclure tout autre frais lié à la création).

# Pour les compagnies, collectifs et artistes en résidences,

Le montant est laissé à la libre appréciation du Département, qui prendra notamment en compte le coût global de la création, sa durée, l'envergure du projet, les contraintes techniques, la taille des équipes artistiques et techniques impliquées.

La subvention sera versée en 1 fois à notification de la subvention.

### Pour les lieux d'accueil

Les lieux seront bénéficiaires d'une subvention leur permettant de couvrir les frais d'accueil. A ce titre, aucune contrepartie de quelques natures que ce soit ne pourra être demandée aux compagnies.

• Frais éligibles : équipe technique, fluides, hébergement, repas.

La subvention sera versée en 2 fois :

- 80% à notification de la subvention
- 20% sur présentation d'un bilan de l'accompagnement.

#### MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

# L'intégralité des pièces administratives doit être transmise par la compagnie, collectifs, artistes portant le projet de création ET par la structure d'accueil en résidence

- le dossier de renseignements à télécharger sur le site du Département ;
- un courrier officiel, cosigné par les représentants légaux des 2 structures (compagnie ou collectif accueilli ET lieu d'accueil), de demande de soutien à l'attention de Madame La Présidente du Conseil départemental de Vaucluse;
- le budget prévisionnel de la création ;
- un budget prévisionnel de la structure d'accueil pour les frais liés au temps de résidence;
- les statuts de l'association régulièrement déclarés ou Extrait Kbis ;
- la liste des dirigeants de la structure ;
- le dernier rapport d'activité ;
- les comptes annuels du dernier exercice clos ;
- le cas échéant, rapport du commissaire aux comptes ;
- la Licence d'entrepreneur de spectacles ;
- une attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier
- une attestation d'assurance responsabilité civile de l'association ;
- un relevé d'identité bancaire récent, comportant le nom du titulaire du compte et l'adresse postale complète ainsi que celle de l'établissement bancaire. Le RIB ne doit comporter aucune signature ni tampon du trésorier ou autre personne habilitée à signer. Si l'adresse du RIB est différente de celle du siège social, joindre une autorisation de domiciliation bancaire;
- un dossier de présentation du projet artistique incluant des illustrations ou photos, l'historique de la compagnie et une biographie des artistes. à fournir uniquement par l'équipe artistique

Le dossier peut comporter des compléments d'information que le candidat juge utiles pour une meilleure compréhension du projet, qu'ils s'agissent d'éléments artistiques, techniques ou financiers (photos - 300 dpi – couleur – paysage et portrait – format jpeg - et vidéos / enregistrements par exemple). Ces éléments devront être joints sous forme de fichier numérique. Pour les vidéos, merci de privilégier un lien vers une vidéo diffusée en ligne et accessible pendant au moins 3 mois.

# CONTACT

Service soutien aux acteurs culturels, au patrimoine et au cinéma Département de Vaucluse Rue Viala - CS 60516 84909 Avignon Cedex 09

Site internet : <u>www.vaucluse.fr</u>

Courriel: acteurs.culturels@vaucluse.fr